



Tour Finances - Boîte 45
Bd du Jardin Botanique, 50
Votre correspondant : Louis COLLET
Téléphone : (02) 210.41.92
Fax : (02) 210.40.11
Email : louis.collet@minfin.fed.be

Services Généraux

Plan quinquennal informatique 2001-2005

Année 2001 : fixation des priorités

Plan quinquennal informatique 2001-2005

Année 2001 - fixation des priorités

Tables des matières

0. APPROBATION	2
1. INTRODUCTION	2
2. PROPOSITIONS	3
3. A LA RENCONTRE DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES	4
a. déclarations électroniques	4
b. le guichet unique et le portail fédéral	5
c. les douanes paperless	5
d. Formulaires électroniques	6
4. LA RÉPONSE AUX BESOINS INTERNES	7
a. modernisation de l'informatique centrale	7
b. réseau Finances	7
c. mise à niveau des postes de travail individuels	7
d. Outils de simulation et d'aide à la décision	8
e. messagerie départementale	8
f. centre de scanning départemental	8
g. workflow du contentieux IPP	8
h. portail Internet Finances	9
5. ASPECTS BUDGÉTAIRES	10
6. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	11
a. gestion par projets	11
b. sites Internet Finances	11
7. CHEFS DE PROJET	12
8. EXTENSION DU CADRE DES INFORMATIENS	13

0. APPROBATION

Le présent document a été approuvé par le Conseil de direction à la date du 20 octobre 2000.

1. INTRODUCTION

Lors de la réunion bilatérale du 28 juillet 2000 il a été acquis que le budget informatique sera augmenté de 450 millions pour l'année 2001.

Il s'agit maintenant :

- de faire des choix dans les priorités
- de mettre en place les structures permettant de concrétiser ces projets.

Le blocage n'est plus au niveau financier, mais il faudra passer des marchés publics et réaliser ces projets. C'est à ce niveau que se situent maintenant les difficultés à surmonter.

Il faut insister sur le fait que cette note qui propose les réalisations 2001 doit être comprise comme une **phase de démarrage**.

En effet, dans le document initial du plan quinquennal informatique il était demandé (huitième partie, point 2. Budget quinquennal) :

*Attribution d'une dotation quinquennale de [2] milliards sous la forme d'un **crédit pluri-annuel** 2001-2005. Dans la même philosophie de ce qui a été fait pour la restructuration des administrations fiscales du Département, cette enveloppe ferait exception au principe de l'annalité budgétaire et serait reportée automatiquement d'année en année.*

Cet élément essentiel n'a pu être obtenu, même si l'approche pluriannuelle du Plan a été très favorablement accueillie par les autorités, à commencer par l'ICT manager. Cette situation place le Département devant la double difficulté suivante :

- 1) incertitude quant à l'obtention des crédits pour les années 2002 à 2005
- 2) l'obligation d'engager avant la fin de l'année 2001 les crédits supplémentaires obtenus, sinon ces crédits seront perdus. A la complexité technique des projets s'ajoute la longueur et la complexité des procédures à mettre en oeuvre.

De plus, il ne faut pas perdre de vue cet autre extrait du document initial :

*Il faut cependant immédiatement signaler que l'année 2001 sera prioritairement consacrée au grand chantier de la préparation de la **phase définitive de l'euro** qui verra au premier janvier 2002 la suppression définitive des monnaies nationales et leur remplacement par la monnaie unique.*

2. PROPOSITIONS

Pour rappel, ce plan quinquennal s'articule sur plusieurs axes :

- 1) aller à la rencontre du citoyen et des entreprises
- 2) respecter nos engagements européens
- 3) répondre aux besoins internes du Département
- 4) réaliser l'intégration interne et externe des systèmes d'information

L'objectif de cette note est de faire des propositions équilibrées entre ces différents axes.

Il convient de souligner que le plan quinquennal a pour but ultime de permettre à l'administration de remplir au mieux et au meilleur coût ses **missions**.

S'agissant des administrations fiscales, la mission de base a été formulée, par le Comité directeur des administrations fiscales, comme suit :

Au sein du Ministère fédéral des finances, le secteur des administrations fiscales a pour principale mission de récolter pour différents niveaux de pouvoir une part essentielle de leurs moyens financiers. Ceux-ci leur permettront de mener leurs politiques et de satisfaire ainsi les besoins collectifs.

A cette fin, il assure la juste perception de l'impôt mais aussi d'autres tâches importantes d'intérêt général, en particulier en matière de documentation patrimoniale et de contrôle des marchandises.

Il veille à respecter les législations et procédures en vigueur et à garantir la plus grande sécurité juridique pour le citoyen-contribuable et pour les entreprises.

Par des méthodes de travail efficaces et une utilisation optimale des moyens mis en oeuvre, il veille à établir, sur base d'une relation de confiance, le meilleur équilibre possible entre les deux aspects de cette mission, à savoir le contrôle et le service au public.

3. A LA RENCONTRE DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES

Il est proposé de réaliser les projets suivants :

a. déclarations électroniques

Réalisation d'un prototype destiné à un nombre restreint d'utilisateurs (500 personnes, fonctionnaires du département ?) pour :

- l'introduction via Internet des déclarations à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des sociétés
- l'introduction des déclarations à la TVA via Internet et/ou par une voie électronique spécifique s'appuyant sur des expériences en cours

En ce qui concerne la déclaration à l'impôt des personnes physiques, le **préremplissage** sera étudié du point de vue de sa faisabilité technique et opérationnelle (les données provenant des employeurs, etc devant être en possession de l'administration avant que le contribuable introduise sa déclaration). Le cas échéant, le préremplissage fera partie de la seconde phase du projet.

Pour la déclaration à l'impôt des sociétés, le groupe restreint d'utilisateurs pourrait être choisi en collaboration avec les associations professionnelles (FEB, Fabrimétal, etc.).

La déclaration étant introduite, l'impôt serait calculé immédiatement. Eventuellement, le contribuable pourrait effectuer des simulations.

Ensuite, il aurait le choix entre introduire sa déclaration ou terminer sa session.

Cette approche doit permettre de tester la faisabilité du projet, éventuellement sans la technologie de la signature digitale (PKI), par exemple en signant des contrats bilatéraux individuels pour l'attribution de PIN codes (pratiqué p.ex. au Danemark).

b. le guichet unique et le portail fédéral

Le gouvernement a chargé l'ICT manager de réaliser la partie " front-office" d'un portail gouvernemental (point d'entrée à tous les services informatiques).

Derrière ce portail, les services fournis seront à charge des Départements ("back-office").

Pour notre Département, ces services seraient :

- la vérification de la situation TVA des assujettis belges
- la validation du numéro de TVA des assujettis étrangers
- la consultation en ligne de données fiscales de certaines catégories professionnelles (agriculteurs par exemple), ou dans le cadre de l'automatisation des marchés publics (remplacement des attestations papier par des accès en ligne à l'usage d'autres administrations).

Il s'agit d'utiliser les plates-formes et les applications existantes et de les mettre à disposition via Intranet et Internet. Concrètement, cela passera par la technologie de type "Web to Host" qui donnera à nos fonctionnaires un accès convivial et synthétique aux bases de données du Département.

c. les douanes paperless

La première réalisation concrète de ce projet consiste en la mise à la disposition du public (importateurs, exportateurs, etc.) du tarif douanier via Internet, en remplacement du volumineux et désuet tarif douanier sur papier.

Parallèlement, les bureaux de douanes seront équipés de postes de travail leur permettant cette même consultation.

Un groupe de travail sera constitué avec comme objectif de faire des propositions d'introduction des déclarations douanières par voie électronique (voit point a).

d. Formulaires électroniques

Certains documents doivent être joints aux déclarations fiscales (tableau des amortissements, etc).

Ces documents seraient mis à la disposition des citoyens et des entreprises sous une forme électronique "intelligente", c'est à dire de documents qui seraient validés immédiatement, au moyen de petits programmes internes ("macros").

Ces documents seraient téléchargés d'un site Internet géré par une société spécialisée, pour être utilisés en différé. Le rôle du Département serait de les certifier conformes.

Dans le futur, ils seraient utilisés comme annexes électroniques des déclarations électroniques.

Cette procédure sera étendue aux formulaires à usage interne dans un but d'uniformisation et d'efficacité. Dans ce cadre, il pourra être fait appel à des agents du Département ayant réalisé des documents électroniques à usage local.

4. LA RÉPONSE AUX BESOINS INTERNES

a. modernisation de l'informatique centrale

1.- *Première phase du remplacement des ordinateurs départementaux du type Wang-Vs.*

A titre de prototype, une première migration aurait lieu pour les applications de l'ISI (de databases de type "PACE" vers "ORACLE"). L'expérience acquise sera utilisée pour la migration des applications des Contributions, après le passage à l'euro.

2.- *Projet pilote d'utilisation de bases de données relationnelles pour l'application "comptabilité des bureaux de l'enregistrement".*

Cette application s'intégrera ultérieurement avec d'autres applications centrales de gestion du patrimoine immobilier.

b. réseau Finances

Poursuite et intensification des efforts pour terminer le réseau Finances. L'utilisation de nouvelles applications va nécessiter le renforcement des capacités de transmission.

La disparition progressive du réseau Belconet va libérer des moyens budgétaires de l'ordre de 50 millions par an. Ces moyens, ainsi que ceux provenant de la diminution générale du coût des télécommunications, seront intégralement affectés à l'amélioration et à la sécurisation du réseau.

Cette augmentation des vitesses de transmission est un des préalables à la mise en oeuvre des projets "à la rencontre des citoyens et des entreprises".

c. mise à niveau des postes de travail individuels

Il s'agit de la suite de l'effort de rattrapage commencé en 2000 (le marché PC n'ayant pas été attribué en 1999). Il ne s'agit pas d'un but en soi, mais d'une nécessité pour réaliser des projets.

Sur base d'une étude des besoins, il pourrait être envisagé une extension du nombre des PC.

d. Outils de simulation et d'aide à la décision

Le projet de *mesure de la performance* consiste en un suivi et un reporting basé sur des indicateurs objectifs. Il se reposera sur une solution informatique faisant appel à la technologie des outils d'aide à la décision. Un consultant sera choisi pour assister l'administration dans la réalisation de ce projet.

En ce qui concerne le projet de la *gestion du risque* (détermination des dossiers fiscaux devant être traités en priorité), un consultant sera désigné pour faire l'architecture technique du projet.

e. messagerie départementale

Cette messagerie permettra à tous nos agents de communiquer entre eux mais également avec les contribuables et assujettis via Internet.

Elle permettra la diffusion instantanée de communications à l'ensemble du personnel.

f. centre de scanning départemental

Un centre de scanning permettant une meilleure efficacité interne sera mis sur pied. Les déclarations étant actuellement saisies localement, il en résultera une diminution de la charge du réseau (qui sera peut être compensée par la consultation par les offices des images des déclarations).

Les documents seraient scannés selon l'ordre de priorité suivant : déclarations TVA, listings TVA, déclarations au précompte professionnel.

g. workflow du contentieux IPP

Un groupe de travail sera constitué ayant comme objectif la description fonctionnelle du projet. Il sera animé par un chef de projet "utilisateur" issu de l'AFER.

En fonction de l'avancement, un consultant sera choisi pour établir l'architecture technique du projet et aider l'administration à sa réalisation.

h. portail Internet Finances

A l'instar du portail fédéral (point d'entrée aux services back-office offerts par les départements fédéraux), le ministère des finances doit mettre en place un portail départemental.

Ce portail sera le point d'entrée des services Internet offerts par le département. Il conduira à l'uniformisation des technologies utilisées par les sites intranet du département, ainsi qu'à la création d'un " style maison".

5. ASPECTS BUDGÉTAIRES

en millions de BEF

Projets	Budget ordinaire	Plan quinquennal
Première partie : à la rencontre des citoyens		
1. Déclarations électroniques	-	50
2. Guichet unique et le portail fédéral	-	100
3. Douanes paperless	-	30
4. Documents électroniques	-	20
Sous-total		200
Deuxième partie : la réponse aux besoins internes		
1. Maintien et modernisation de l'informatique centrale	100	50
2. Le réseau Finances	100	40
3. Mise à niveau des postes de travail individuels	400	40
4. Outils de simulation et d'aide à la décision		10
5. Messagerie départementale	10	30
6. Centre de scanning départemental	20	70
7. Workflow contentieux IPP		5
8. Portail Internet Finances		5
Sous-total		250
TOTAL		450

6. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

a. gestion par projets

La méthodologie de la gestion par projets est retenue, cette approche ayant démontré son efficacité lors du passage à l'An2000 et de l'Euro1999.

S'agissant de projets de type "horizontaux techniques", les chefs de projets doivent avoir un profil pointu : il s'indique de confier ces projets à des agents de la carrière technique des informaticiens.

Par projet, il sera créé un Comité d'accompagnement réunissant les techniciens des administrations concernées. Un suivi régulier sera organisé, ainsi qu'un reporting.

La coordination **technique** générale des projets du plan quinquennal sera assurée par l'Inspection générale 1 des Services généraux du Secrétariat général.

Le suivi stratégique de l'exécution du plan quinquennal est assuré par le **Comité de Suivi du plan quinquennal Informatique** (CSI) sur base d'un rapport préparé par le service responsable de la coordination technique générale (ICT).

Le CSI est présidé par le Secrétaire général. Les membres du CSI sont l'Administrateur général des impôts, l'Administrateur général adjoint des impôts, les chefs d'administration du Ministère des finances, assistés de leur responsable ICT. Les chefs de projets assisteront aux réunions du CSI.

Ici aussi, ce type de structure a prouvé son efficacité dans les projets An2000 et euro.

Il y aura lieu, si nécessaire, de revoir cette organisation dès lors que seront connues les décisions relatives à la nouvelle structure ICT des Ministères (projet COPERNIC).

b. sites Internet Finances

Il y a actuellement trois sites Internet **éditoriaux** au Département : celui de la Dette publique, le site officiel et le site "fiscus". Il y a de plus une demande pressante de mettre la documentation fiscale de base à la disposition du grand public via Internet.

En vue de l'intégration de ces sites dans le portail fédéral et afin d'assurer la gestion cohérente et efficace, il s'impose de clarifier la situation.

Le Conseil de direction prendra ultérieurement une décision à ce sujet.

7. CHEFS DE PROJET

Les différents chefs de projet sont :

Projets	Situation fin 2001	Chef de projet
Première partie : à la rencontre des citoyens et des entreprises		
1. Déclarations électroniques	marché attribué réalisé	IPP/ISOC sur Internet: F. Pynckels TVA/EDI : D. Quina
2. Guichet unique et le portail fédéral	marché attribué	F. Vandendorre Ph. Moisse
3. Douanes paperless	réalisé	P. De Cloedt
4. Documents électroniques	réalisé	B. Leloutre/ C. De Loof
Deuxième partie : la réponse aux besoins internes		
1. Maintien et modernisation de l'informatique centrale	en test en test	VS : M. Donvil Compt.Enr: P. Syemons
2. Le réseau Finances	réalisé	D. Minnaert
3. Mise à niveau des postes de travail individuels	réalisé	P. Feller
4. Outils de simulation et d'aide à la décision	marchés attribués	D. Warnier
5. Messagerie départementale	déploiement	F. Van de heijning
6. Centre de scanning départemental	en test	D. Warnier
7. Workflow contentieux IPP	analyse terminée	utilisateur
8. Portail Internet Finances	en cours	F. Pynckels

8. EXTENSION DU CADRE DES INFORMATIENS

L'attention est d'ores et déjà attirée sur le fait que l'extension du cadre des informaticiens actuellement en cours (augmentation de 32 unités) devra impérativement être réalisée dans le courant de l'année 2001 pour permettre la réalisation du Plan quinquennal.

En effet la majorité des projets lancés en 2001 continueront en 2002, ce qui a comme conséquence qu'aucun chef de projet ne sera plus disponible à partir de 2002, à situation inchangée.